

MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DE
LA POSTE, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION, PORTE-PAROLE
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

N° 0024 /MCPTNTIPPG/SG/DCOM

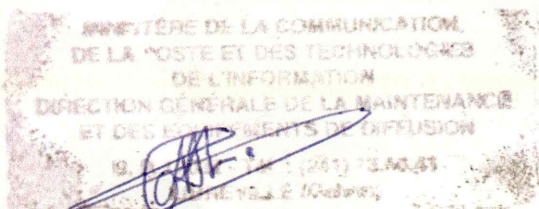
ATTESTATION

Nous soussignés, Directeur de la Communication et Directeur de l'Exploitation des Equipements de Diffusion, attestons que la fréquence : **107 MHZ** a été assignée à l'émetteur de la Radio Communautaire en création, de l'ONG dénommée « ACTION SOCIALE INTERNATIONALE en abrégée ASI ».

Cette attestation lui est délivrée pour servir et valoir en cas de besoin.

Fait à Libreville, le **04 MAI 2007**

Le Directeur de l'Exploitation



Joseph GUINDAMBA.

Le Directeur de la Communication

Alphonse BANDHA.